

DESCRIPTIF RÉSUMÉ : PROJET LUMWANA COPPER (ZAMBIE)
- extrait de la proposition du Comité de direction au Conseil d'administration

1. Opération relevant du secteur privé

2. Le projet

Le projet concerne la mise en valeur d'une nouvelle mine de cuivre de grande dimension dotée de deux puits à ciel ouvert, la construction et l'exploitation d'une unité de traitement de minerai de cuivre et la mise en place des infrastructures connexes près de Lumwana dans la province du Nord-Ouest en Zambie. Il est prévu que la production de cuivre s'établira à quelque 140 000 tonnes par an sous forme de concentré, et ce pendant une période de 14 ans ; ce cuivre sera extrait de réserves prouvées et probables de 280 millions de tonnes de minerai de cuivre ayant une teneur moyenne en cuivre de 0,75 %. L'existence de ressources inférées supplémentaires pourrait allonger sensiblement la durée de vie de la mine.

3. Proposition de financement

Emprunteur : Lumwana Mining Company Ltd., Zambie.
Promoteur : Equinox Minerals Ltd., une société cotée en Bourse en Australie et à Toronto.
Bénéficiaire final : Lumwana Mining Company Ltd., Zambie.
Montant : la contre-valeur en EUR de 90 millions d'USD au maximum
Durée : 10 ans au maximum (prêts de premier rang).
 12 ans au maximum (prêt subordonné).

Modalités et conditions :

- a) un prêt de premier rang sur les ressources de la Facilité d'investissement (FI) (20 millions d'USD) ;
- b) un prêt subordonné sur les ressources de la FI (50 millions d'USD) ;
- c) un prêt de premier rang sur les ressources propres de la BEI, sur la base du mécanisme de partage des risques¹ (20 millions d'USD).

Taux d'intérêt :

- a) Taux de référence de OPS B, majoré d'une marge pour risque de crédit
- b) L'une des deux options suivantes :
 - (i) taux fixe : taux de référence de OPS B, majoré d'une marge pour risque de crédit
 - (ii) taux révisable : lié aux fluctuations des cours du cuivre à la Bourse des métaux de Londres,
- c) Taux prêteur de OPS B pour les prêts avec partage des risques, assorti d'une couverture du risque commercial par des garants de premier ordre.

Avis du Comité FI : [en septembre 2006, le Comité de la Facilité d'investissement a émis un avis favorable sur ce projet soumis par procédure écrite.]

Avis de la Commission : attendu (tranche C uniquement).

Plan de financement :

	Millions d'USD	Millions d'EUR	% de l'invest. total
Prêts de la BEI ³	90	71	10
Autres financements externes (BafD, DEG, FMO, banques commerciales et organismes de crédit à l'exportation, notamment)	380	300	41
Crédit-bail	126	100	14
Ressources propres du promoteur (hors prêt subordonné de la BEI)	330	260	36
Total	925	731	100

¹Prêt assorti d'une garantie commerciale de la KfW (Allemagne), avec exclusion du risque politique et partage des risques entre la Banque et les États membres.

4. Identification de la valeur ajoutée

Conformité avec les objectifs prioritaires de l'UE (premier pilier)

Le projet est parfaitement conforme aux objectifs de l'UE en matière de développement, tels qu'ils sont définis dans l'Accord de Cotonou et dans le mandat confié à la Banque dans le cadre de la Facilité d'investissement. Il contribuera au développement du secteur minier en Zambie avec la participation directe du secteur privé et cadre bien avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le gouvernement zambien souhaite développer la zone éloignée du Nord-Ouest et apporte son aide sur le plan des infrastructures, notamment pour la remise en état du réseau routier et de l'alimentation en électricité, afin d'aplanir les disparités économiques et sociales entre les différentes régions. Le projet devrait créer quelque 1 150 emplois directs, avec un petit nombre seulement d'expatriés, et trois fois plus d'emplois indirects. Par le biais de la formation dispensée à la main-d'œuvre du pays, le projet contribuera par ailleurs à développer les compétences locales. Le projet permettra de valoriser des ressources naturelles locales, accroîtra les recettes d'exportation du pays et générera des recettes fiscales sous la forme de redevances minières et d'impôts sur les sociétés.

Qualité et solidité de l'investissement (deuxième pilier)

Sur la base des hypothèses prudentes retenues pour le cours du cuivre, le taux de rentabilité du projet a été calculé à 15 % environ. La solution technique générale adoptée pour le projet est moderne, mais courante dans ce secteur, et l'ensemble de ses composantes ont fait leurs preuves à l'occasion de nombreuses opérations similaires. Aucun gros problème insurmontable n'a été détecté sur le plan de l'environnement ; les questions pertinentes à ce sujet ont été traitées de manière appropriée par le promoteur et des mesures d'atténuation ont déjà été intégrées dans la conception du projet – ou sont prévues –, en conformité avec les meilleures pratiques en vigueur dans le secteur.

Valeur ajoutée financière (troisième pilier)

L'élément clé de la valeur ajoutée financière tient à la souplesse démontrée par la Banque qui offre trois produits financiers différents, ce qui convient bien aux besoins de l'emprunteur et des cobailleurs de fonds et permet à la Banque de répartir ses risques. La durée de 10 ans ainsi que l'ampleur du prêt sont intéressantes pour le projet car le marché local ne peut offrir que des montants beaucoup moins élevés et des durées plus courtes.

5. Aspects importants

Environnement : une EIE indépendante, conforme à la directive CE/97/11 et comportant des enquêtes publiques, a été réalisée. Elle comprend des aspects sociaux, un plan de remise en état préliminaire et un plan de gestion de l'environnement. Elle a été approuvée par les autorités locales compétentes. Le projet prend en compte les meilleures pratiques en vigueur dans le secteur et est conforme à la Déclaration de la Banque sur l'environnement ainsi qu'aux normes européennes pertinentes.

Passation des marchés : en tant qu'entreprise privée du secteur minier, le promoteur n'est pas lié par les directives européennes relatives à la passation des marchés. Les procédures suivies servent au mieux les intérêts du projet et sont conformes aux critères de la Banque.

6. Relations antérieures avec l'emprunteur et promoteur

La Banque entretient, avec Equinox, de très bonnes relations qui ont démarré avec le financement de l'étude de faisabilité réalisée pour le présent projet (coût : 14 millions d'EUR). Le contrat de financement y afférent, qui portait sur un montant de 7 millions d'EUR, a été signé en 2001 au titre de la quatrième Convention (bis) de Lomé. Equinox a procédé à la mise en œuvre et au suivi de l'étude de faisabilité sans retard, avec méthode et de façon exhaustive. Elle s'est toujours acquittée de manière régulière et ponctuelle du service de sa dette envers la Banque.
